

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 16 janvier 2023**

Envoyé en préfecture le 17/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Affiché le

ID : 065-216500314-20230116-07\_2023-DE

L'an deux mille vingt et deux, le 16 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 10 janvier 2023.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Raphaël BENOIT, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN.

**ABSENTS EXCUSES**

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT  
Jean-Baptiste GRANGE  
Laura LAVILANIE  
Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Laurent PEREZ est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **6 décembre 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **6 décembre 2022** est approuvé à l'unanimité.

**DEMANDE D'AIDES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE  
DU FOIRAIL (07-2023)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°101-2021 du 17 décembre 2021 concernant la décision de confier le marché de prestation à SMTB qui a pour objet l'aménagement de la partie amont de la place du Foirail et de l'espace autour de la croix de la route de Lançon.

La SCP SMTB propose de réaliser les travaux pour un coût global de 116 771 € HT.

Dans ce contexte, il convient de demander les financements nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la demande d'aide auprès du Conseil Départemental sous forme de subvention au titre du Fond d'Aménagement Rural soit un montant de 20 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau